

Table des matières

Préface	9
Introduction	11
<i>Section 1.</i> Notre fil rouge	11
A. Pourquoi simplifier le langage judiciaire ?	11
B. C'est avant tout au justiciable que le magistrat doit s'adresser	12
C. Nos lignes de force	13
1. Dans la mesure du possible, privilégier le langage de la vie courante	13
2. Aider le lecteur à s'orienter dans l'acte judiciaire	13
3. Conserver la rigueur juridique	13
<i>Section 2.</i> Portée de notre ouvrage	13

PREMIÈRE PARTIE

Formulation de l'acte judiciaire

Chapitre 1. Privilégiez le langage de la vie courante	17
<i>Section 1.</i> Le vocabulaire	17
A. Utilisez les termes du français usuel	17
B. Évitez le latin	22
1. Maximes latines	22
2. Expressions latines	23
C. Que faire des termes techniques du droit ?	25
1. Si vous estimez que le terme technique n'est pas indispensable, évitez-le	26
2. Si vous estimez que le terme technique est indispensable, conservez-le	26
3. Exemples de termes techniques difficiles	27
D. Désignez les parties par leur nom	31
E. Utilisez un verbe au lieu d'un nom abstrait	33
F. Évitez les termes péjoratifs, discourtois ou moralisateurs	34
<i>Section 2.</i> La syntaxe	38
A. Évitez les phrases longues et complexes	38
1. La phrase encyclopédique	39
2. La phrase « à rallonge »	40

3.	Imbrication de subordonnées	40
4.	La phrase unique	41
B.	Évitez les pièges de la phrase négative	42
1.	Le casse-pipe des négations multiples	43
2.	La négation suivie d'un complément est parfois ambiguë	44
3.	Conseils pour la rédaction des phrases négatives	45
C.	N'abusez pas du passif impersonnel si l'agent n'est pas mentionné	46
1.	Emploi pertinent du passif impersonnel	46
2.	Emploi inutile du passif impersonnel	46
D.	Évitez la syntaxe étrangère au français courant	47
1.	Inversion (sujet derrière le verbe)	47
2.	Emploi de « lequel » au lieu de « qui »	48
3.	« Susdit », « ledit », etc.	48
4.	Absence du sujet ou du verbe	49
5.	Pronom personnel et participe passé	49
6.	Infinitif au lieu de subordonnée	50
Chapitre 2.	Aidez le lecteur à s'orienter dans l'acte judiciaire	51
<i>Section 1.</i>	<i>Mettez la structure en évidence</i>	<i>51</i>
A.	Au moyen d'une phrase	51
B.	Au moyen de sous-titres	51
1.	Faut-il une préposition dans le sous-titre ?	52
2.	Choisissez des sous-titres informatifs	52
3.	Soyez rigoureux dans la hiérarchisation des sous-titres	52
C.	Au moyen d'une numérotation	53
1.	Les deux fonctions de la numérotation	53
2.	Comment numéroter ?	53
3.	Que numéroter ?	53
D.	Au moyen d'une table des matières	54
<i>Section 2.</i>	<i>Privilégiez l'énumération verticale</i>	<i>54</i>
A.	Forme de l'énumération verticale	54
B.	Avantages de l'énumération verticale	54
1.	Le lecteur voit plus facilement quels sont les éléments de l'énumération	54
2.	Le lecteur peut consulter uniquement ce qui l'intéresse	55
3.	L'énumération verticale peut éliminer une ambiguïté	55
C.	Les éléments d'une énumération doivent être compatibles avec le début de la phrase	56
D.	Présentez les éléments de façon parallèle	57
1.	Dans une énumération verticale	57
2.	Dans une autre énumération	57

<i>Section 3.</i>	Placez l'information importante en tête de phrase	58
A.	Choisir la place des informations	58
B.	Dans quels cas la situation s'applique-t-elle ?	58
<i>Section 4.</i>	Donnez l'argument avant de le discuter	59
<i>Section 5.</i>	Préférez l'ordre chronologique	60
<i>Section 6.</i>	Utilisez adéquatement les liens logiques	60
A.	Lien logique peu clair	61
B.	Mots de liaison qui peuvent poser problème	61
1.	« Si » d'opposition	61
2.	Soit	62
C.	Mots de liaison utilisés à mauvais escient	64
1.	Dès lors que	64
2.	Dans la mesure où	64
3.	Encore que	65
D.	Mots de liaison étrangers à la langue courante	65
1.	Quant à ce	65
2.	Nonobstant	65
3.	« À » + infinitif pour la condition	66
4.	Mots-liens avec « en »	66
5.	Sans préjudice de	67
6.	À peine de	67
7.	Au motif que	67
8.	Aux fins de	67
<i>Section 7.</i>	Ne noyez pas le lecteur sous les citations de textes	68
A.	Comment mentionner le contenu d'une disposition légale	68
1.	Mentionner la disposition entière	68
2.	Ne mentionner que la partie pertinente	68
3.	Résumer la substance de la règle	68
B.	Comment mentionner la référence d'une disposition légale	68
1.	Place : en début ou en fin de phrase ?	68
2.	L'intitulé de la disposition légale	69
3.	Mentionner les modifications ?	70
C.	Comment mentionner les références de la jurisprudence ou de la doctrine	70
<i>Section 8.</i>	Ne dites ni trop, ni trop peu	71
A.	Ne manque-t-il pas une information ?	71
1.	Pour comprendre la situation	71
2.	Pour comprendre la portée d'une notion	72
3.	Pour comprendre le raisonnement	72
B.	Supprimez les informations non pertinentes	73

DEUXIÈME PARTIE
Anatomie de l'acte judiciaire

Chapitre 1.	Éléments communs aux actes de la procédure civile et de la procédure pénale	77
<i>Section 1.</i>	L'en-tête	77
A.	Exemples	77
B.	L'émetteur	78
C.	Le destinataire	78
D.	Les références	78
1.	Les numéros d'identification de la procédure et de l'acte	78
2.	Dans un acte d'instruction : les annexes	78
E.	La date	79
<i>Section 2.</i>	Le titre	79
A.	Mentionnez le type d'acte	79
B.	Mentionnez le contenu	79
C.	Choisissez un titre qui n'induit pas en erreur	80
<i>Section 3.</i>	Les parties en cause	81
A.	Exemples de présentation des parties	81
B.	Comment présenter les parties	83
1.	La formule introductive	83
2.	D'abord le prénom, ou d'abord le nom ?	83
3.	Que faut-il mentionner ?	83
C.	Le ministère public	85
1.	Quel terme employer ?	85
2.	Deux complications inutiles	85
D.	Les conseils des parties	85
1.	Que mentionner ?	85
2.	Terminologie	86
<i>Section 4.</i>	Les mentions de procédure	86
A.	Exemples	86
B.	Où placer les indications de procédure ?	87
C.	La formulation	88
1.	Sous-titre introductif	88
2.	« Vu », « entendu »	88
3.	Respectez l'ordre chronologique	89
D.	Le contenu	89
1.	Les antécédents de la procédure	89
2.	La procédure à l'audience	90
<i>Section 5.</i>	L'exposé des faits	90
A.	Exemple	90
B.	Le récit judiciaire des faits	90

1.	Qui parle : le juge ou une partie ?	90
2.	Quel temps choisir pour le récit ?	91
3.	Risque d'ambiguïté par l'emploi des formes du conditionnel	91
C.	Place de l'exposé des faits	92
D.	Que faut-il mentionner dans l'exposé des faits ?	92
E.	Respectez les règles du récit	92
Chapitre 2.	Parties de l'acte judiciaire propres au pénal	95
<i>Section 1.</i>	<i>Les préventions</i>	<i>95</i>
A.	Exemple	96
B.	Que doit contenir la prévention ?	97
1.	Un sous-titre (un « chapeau »)	97
2.	Une référence au dossier	97
3.	La qualification pénale	97
4.	Les prévenus et les parties civiles	99
5.	La description des faits reprochés	100
6.	Le mode de participation criminelle	100
C.	Ordre des préventions	101
1.	Classement selon la nature de l'infraction (notre préférence)	102
2.	Classement par thème	102
3.	Classement par ordre chronologique	102
D.	Comment numéroter les préventions	102
1.	S'il n'y a qu'une seule qualification et plusieurs préventions, numérotez les préventions	102
2.	S'il y a plusieurs qualifications, avec chaque fois une seule prévention, numérotez les qualifications	103
3.	S'il y a plusieurs qualifications et plusieurs préventions	103
4.	En cas de jonction des causes	103
<i>Section 2.</i>	<i>La motivation</i>	<i>104</i>
A.	Examen des questions préalables	104
B.	Examen de la culpabilité	104
1.	Exemples	105
2.	Structuration de l'examen de la culpabilité	106
3.	La conclusion : au début ou à la fin ?	107
C.	Discussion sur la peine	107
1.	Exemple	108
2.	Contenu de la discussion sur la peine	109
3.	Cas particuliers de la peine	111
D.	Examen des demandes de la partie civile	114
E.	Mention des dispositions légales appliquées	115
1.	Où placer l'inventaire de ces dispositions légales ?	115
2.	Quelles dispositions légales faut-il mentionner ?	115

3.	Comment mentionner une disposition légale ?	116
<i>Section 3.</i>	Le dispositif	117
A.	Choix du sous-titre	117
B.	Pas de dispositif en une seule phrase	117
C.	Le contenu du dispositif	118
1.	La phrase introductive	118
2.	Au pénal	118
3.	Au civil	119
Chapitre 3.	Parties de l'acte judiciaire propres au civil	121
<i>Section 1.</i>	La demande	121
<i>Section 2.</i>	La motivation	122
A.	Exemple	122
B.	Séparez clairement les arguments des parties et l'opinion du juge	123
<i>Section 3.</i>	Le dispositif	123
A.	Exemple	123
B.	Une exécution contrôlable	124
C.	Si vous imposez un paiement	124
1.	Dites clairement qui doit payer quoi à qui	124
2.	Montants déjà payés	124
D.	Les intérêts	125
1.	Les intérêts moratoires	125
2.	Les intérêts compensatoires	126
3.	Les intérêts judiciaires	127
E.	Les dépens	127
1.	Le montant des dépens	127
2.	Le terme « dépens »	127
3.	Le terme « condamner »	128
4.	Taxer et liquider les dépens	128
5.	Compenser les dépens	128
F.	Exécution provisoire	129
G.	Mentionner la recevabilité ?	130
H.	La réouverture des débats	130
I.	Astreintes	130
1.	Types d'astreinte	130
2.	Montant et délai	131
3.	Précision de la condamnation principale	131

	EXEMPLES FINAUX	133
1.	Exemple pénal	133
2.	Exemple civil	136
3.	Un exemple qui s'écarte de la tradition	139
	Index	141